



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixantième session

Rome, 3-7 décembre 2018

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO, à savoir:

- 1) le quatrième rassemblement annuel et sommet des maires du Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain (Tel Aviv-Jaffa [Israël], 4-5 septembre 2018);
- 2) l'état d'avancement des préparatifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;
- 3) le réseau et le pacte mondial des Nations Unies sur les migrations.

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés aux participants à la cent soixantième session du Conseil uniquement à titre d'information.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



I. QUATRIÈME RASSEMBLEMENT ANNUEL ET SOMMET DES MAIRES DU PACTE DE MILAN SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES EN MILIEU URBAIN (TEL AVIV-JAFFA [ISRAËL], 4-5 SEPTEMBRE 2018)

1. Le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain a été lancé pendant l'Exposition universelle de Milan (EXPO) tenue en 2015, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, et présenté au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La FAO a assuré un appui technique tout au long du processus d'élaboration du Pacte, à partir de 2014, lorsque le maire de Milan, M. Giuliano Pisapia, a lancé l'idée d'un protocole international qui mobiliserait le plus grand nombre possible de villes du monde sur les politiques alimentaires en milieu urbain. Depuis, la FAO a fourni un appui sous diverses formes: elle a élaboré une série d'indicateurs qui permettent de mesurer les cibles, a contribué à l'obtention et au suivi des données qui permettent d'évaluer les progrès et résultats obtenus, a facilité l'échange de bonnes pratiques entre les villes et a contribué à l'élargissement du réseau. La deuxième réunion des maires s'est tenue à Rome, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation 2016, la troisième à Valence (Espagne), en 2017, et la quatrième à Tel Aviv (Israël), en septembre 2018.
2. D'autres réseaux de villes, tels que le Groupe des grandes villes pour le climat (Groupe C40), le Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI) et les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) traitent diverses questions de développement qui ont des dimensions urbaines et concernent l'urbanisation, mais le Pacte de Milan est le seul qui soit axé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des citoyens. La collaboration avec les villes est particulièrement importante aux fins de la concrétisation de l'Objectif de développement durable 2 (ODD 2) (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), car plus de la moitié de la population mondiale vit désormais en zone urbaine, où coexistent toutes les formes de malnutrition.
3. La FAO met en œuvre une initiative ville-à-ville qui permet à celles-ci d'échanger leurs connaissances et leurs expériences en matière de politiques alimentaires, pour peu de frais. À ce jour, 34 villes africaines ont directement bénéficié de cette initiative. La Plate-forme des actions alimentaires urbaines permet à n'importe quelle ville de se renseigner sur les pratiques prometteuses et les pratiques optimales et de mettre en ligne des informations. Le sommet de Tel Aviv, les 4 et 5 septembre 2018, a réuni 100 des 177 villes signataires du Pacte de Milan. La FAO et le secrétariat du Pacte de Milan ont présenté un rapport sur 50 bonnes pratiques sélectionnées parmi les propositions présentées les années précédentes dans le cadre du Prix du Pacte de Milan. L'Organisation a aussi présenté les progrès obtenus sur 44 indicateurs, ainsi que des lignes directrices pour mettre en œuvre chacun d'entre eux. Les villes ont échangé sur leurs expériences respectives et ont noué des relations d'entraide.
4. Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en milieu urbain, une proportion qui devrait passer à près de 70 pour cent d'ici à 2050. Garantir le droit à l'alimentation pour tous les habitants des villes, en particulier les pauvres, est fondamental si l'on veut instaurer un développement durable et équitable. En 2014, la ville de Milan se préparait à accueillir l'année suivante, en 2015, l'exposition universelle EXPO, consacrée au thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Une grande visibilité et une occasion politique extraordinaire étaient alors offertes pour œuvrer à la mise en place de systèmes alimentaires urbains plus résilients. Le maire de Milan a alors proposé un protocole international sur les questions liées à l'alimentation en milieu urbain, devant être adopté par autant de villes que possible dans le monde.

5. Le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain a été annoncé en février 2014, lors du sommet du Groupe C40 à Johannesburg (Afrique du Sud), où le maire de Milan a lancé la proposition d'un pacte qui serait signé pendant l'EXPO 2015. Les activités ont démarré en septembre 2014, lorsque Milan et plus de 40 villes de tous les continents ont commencé à échanger leurs points de vue par vidéoconférence afin de définir les contenus du Pacte. Les conclusions de ces échanges ont été examinées en février 2015 pendant une réunion organisée à Londres, au cours de laquelle a aussi été débattue la possibilité d'intégrer des normes et des indicateurs dans le protocole. Le processus d'élaboration du Pacte de Milan a été encadré par un groupe consultatif composé de grandes organisations internationales qui contribuent à la construction d'un avenir plus durable, plus équitable et plus sain pour la planète. En outre, afin de mieux coordonner la rédaction du Pacte, la ville de Milan a réuni une équipe technique d'experts internationaux spécialisés dans les questions liées à l'alimentation.

6. Le quatrième rassemblement annuel et sommet des maires du Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain s'est tenu à Tel Aviv les 4 et 5 septembre 2018 (#MUFPP_TLV2018). Des fonctionnaires municipaux, des administrateurs du secteur public, des décideurs, des spécialistes et des chercheurs de 172 villes du monde entier se sont rencontrés afin d'améliorer et de renforcer les collaborations dans l'esprit du Pacte de Milan. Les questions traitées durant la réunion ont porté sur les politiques alimentaires, la nutrition, qui doit être saine et durable, la réduction des gaspillages de nourriture, l'approvisionnement alimentaire dans un contexte de changement climatique et l'approvisionnement durable en milieu urbain. Le quatrième rassemblement s'est tenu parallèlement au Sommet des villes de Tel Aviv, qui s'inscrit dans le cadre du Festival de l'innovation DLD de Tel Aviv-Jaffa.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRÉPARATIFS DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE

7. Compte tenu du succès de l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) et en application de sa résolution A/RES/72/239, en date du 20 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale. La Décennie doit servir de cadre aux pays pour leur permettre d'élaborer des politiques et de développer l'investissement à l'appui des exploitations agricoles familiales et doit contribuer à la réalisation des ODD. Elle sera mise en œuvre dans le cadre des structures existantes et dans la limite des ressources disponibles. Dans sa résolution, l'Assemblée générale charge la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) de diriger la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration avec d'autres organisations compétentes. Le Programme alimentaire mondial est invité à se joindre à la FAO et au FIDA.

8. Un secrétariat mixte FAO/FIDA a été créé pour assurer les services d'appui. Les deux organisations ont par ailleurs entrepris d'élaborer un projet de guide et un projet de plan d'action qui définiront les principaux objectifs de la Décennie, les domaines d'action prioritaires, les modalités d'engagement et le rôle des États membres et des autres parties prenantes, la structure de gouvernance et les modalités de rapport. Ces documents sont élaborés dans le cadre d'un processus ouvert à tous, continu et collaboratif qui s'appuie sur les initiatives menées indépendamment par les gouvernements et leurs nombreux partenaires et les relie entre elles. Il s'agit aussi de mettre en évidence les synergies entre la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et d'autres processus et instruments internationaux pertinents.

9. Un comité directeur international pour la Décennie a été créé; il sera l'organe décisionnel chargé d'en définir les modalités et de mettre en œuvre la Décennie de manière cohérente. Le comité directeur s'est réuni pour la première fois le 9 novembre 2018. Il a arrêté une série d'actions à engager

relatives à des questions d'organisation et a cerné des questions techniques concernant le document d'orientation et le déroulement du Plan d'action. La question de la mise au point du Plan d'action sera l'objet d'une consultation du 1^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019 et le projet de plan d'action sera soumis à l'examen du comité directeur en février ou mars 2019.

10. La quatrième Conférence mondiale sur l'agriculture familiale (Bilbao [Espagne], 25-30 mars 2019), accueillie dans le cadre du Forum rural mondial (FRM), sera l'occasion pour des organisations de la société civile d'être consultées et d'approuver le Plan d'Action avant son lancement officiel. Le projet final de plan d'action et le document d'orientation seront présentés officiellement lors de la manifestation de haut niveau organisée pour la proclamation de la Décennie de l'agriculture familiale, qui devrait avoir lieu à Rome du 17 au 29 mai 2019. Cet événement rassemblera diverses parties intéressées, notamment des représentants de haut niveau des pays membres, qui seront invités à prendre part à la mise en œuvre de la Décennie et à réaffirmer leur engagement de réexaminer, améliorer et mettre en place des politiques publiques et un environnement stratégique et juridique porteur à l'appui de l'agriculture familiale.

III. RÉSEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS ET PACTE MONDIAL

11. La migration est un domaine de travail de plus en plus important pour la FAO. Les facteurs et les effets des migrations sont intrinsèquement liés aux objectifs mondiaux de la FAO relatifs à la lutte contre la faim, à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté rurale et à la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans son Cadre stratégique révisé, l'Organisation a réaffirmé qu'elle était déterminée à travailler sur les questions de migration. La FAO fait partie du Réseau des Nations Unies sur les migrations et participe activement aux activités des principaux mécanismes de coopération mondiale sur les migrations, comme le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD).

12. Elle est, depuis juin 2014, membre du Groupe mondial sur les migrations (GMM), organe interorganisations ayant pour vocation de promouvoir le dialogue sur les questions liées à la migration au niveau international. La FAO peut ainsi contribuer à enrichir le dialogue international par des éléments de connaissance sur les déterminants de l'exode rural et sur ses répercussions sur la pauvreté, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles dans les zones rurales. En 2018, la FAO a coprésidé le GMM avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et a apporté son appui au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations au cours des négociations sur le pacte mondial sur les migrations. Le pacte mondial sera le premier accord mondial conclu sous l'égide des Nations Unies qui définisse une démarche commune au regard des migrations internationales dans toutes leurs dimensions. La Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières aura lieu les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech (Maroc).

13. Le rapport de décembre 2017 du Secrétaire général de l'ONU intitulé «Rendre les migrations bénéfiques à tous» développe trois grandes idées sur la coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine des migrations afin de contribuer à la mise en œuvre du pacte mondial sur les migrations. En mai 2018, le Secrétaire général a établi un Réseau des Nations Unies sur les migrations, qui sera appelé à prendre la suite du GMG, et qui aura les caractéristiques suivantes:

- Le Réseau aura pour mission d'apporter un appui efficace et cohérent à l'échelle du système en vue de mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

- Il fera rapport sur ses activités au Secrétaire général, et celui-ci portera ensuite à la connaissance des États Membres de l'ONU toutes les informations pertinentes.
- Le Réseau sera composé des organisations du système des Nations Unies qui souhaitent participer à ses travaux et dont les activités sont en lien avec les migrations. Au sein du Réseau, un comité exécutif (qui en formera le «noyau») sera créé; y siégeront les entités ayant un mandat clairement défini en rapport avec les migrations, ainsi qu'une expertise technique et des capacités dans ce domaine.
- Un certain nombre de groupes de travail seront créés à partir des membres du Réseau et d'autres partenaires; ils se pencheront sur des questions particulières et chercheront à obtenir des résultats, prêteront des conseils et apporteront des éléments d'ordre technique au Réseau, notamment des outils et des directives, et s'emploieront à faciliter une action commune aux niveaux régional et national.

14. Le Réseau s'appuiera sur les réalisations du GMM en cherchant à obtenir un appui encore plus efficace, rapide et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies en faveur des États Membres, en particulier dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du pacte mondial sur les migrations. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations sera inauguré officiellement le 9 décembre 2018 en marge de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

15. La participation de la FAO au Réseau des Nations Unies sur les migrations est une occasion importante pour appeler l'attention, au niveau mondial, sur des questions en rapport avec les migrations, la sécurité alimentaire et le développement rural. La FAO, en tant que membre du cercle élargi du Réseau, jouera un rôle considérable: celui de veiller à ce que les dimensions rurale et agricole des migrations soient prises en compte à l'heure de mettre en œuvre les engagements contractés dans le cadre du pacte mondial sur les migrations.